



MAIRIE DE VILLEGARDEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

L'An deux mille vingt-six, le 30 Juin à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Florence CAPITAIN, Gérard NIMSGERN, Martine NOWACZYK, Serge SAUVAGERE, Jean-Pierre SINDONINO, Bruno BUYS, Virginie RAMEAU, Demba GARY, Céline PORTOLES, Céline PARIS, Clémence HARNIST, Justin SAFFROY,

Absents excusés : Séverine TROMPARENT (pouvoir à Florence CAPITAIN), Jean-Louis MANGIN (pouvoir à Serge SAUVAGERE)

Secrétaire de séance : Gérard NIMSGERN,

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

Délibération n°2026-36 examinée le 30/06/2026 - Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 avril 2026 - Approuvée

Délibération n°2026-37 examinée le 30/06/2026 - Création d'un emploi non permanent à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique - Approuvée

Délibération n°2026-38 examinée le 30/06/2026 - Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au service animation - Approuvée

Délibération n°2026-39 examinée le 30/06/2026 - Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants – Approuvée le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

Délibération n°2026-40 examinée le 30/06/2026 - Autorisation donner au maire d'avoir recours à des stagiaires BAFA au Centre de Loisirs pendant la période d'été et fixation du montant de gratification attribué - Approuvée Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le recours à un stagiaire BAFA au Centre de Loisirs communal et décide d'attribuer une gratification de 250 € pour la période du stage.

Délibération n°2026-41 examinée le 30/06/2026 - Approbation du règlement intérieur du nouveau Conseil Municipal- Approuvée

Délibération n°2026-42 examinée le 30/06/2026 - Approbation du règlement financier du SDEY 2026 - Approuvée Le Conseil Municipal, approuve le règlement financier du SDEY 2026, accepte de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention, accepte de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier, accepte que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur



MAIRIE DE VILLEGARDEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant et autorise M. Le Maire à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant les travaux sur le territoire de la commune Villefargeau lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 5000 €.

Délibération n°2026-43 examinée le 30/06/2026 - Redevance d'occupation du domaine public (RODP) 2026 (ENEDIS-ORANGE-GRDF) - Approuvée Le conseil municipal approuve les redevances d'occupation du domaine public des réseaux gaz, électricité et ouvrage de télécommunications électroniques pour l'année 2026 suivantes : 1375.87 € pour ORANGE – 245 € pour ENEDIS – 476 € pour GrDF.

Délibération n°2026-44 examinée le 30/06/2026 - Tarifs restauration scolaire & garderie à partir du 1er septembre 2026- Approuvée Le conseil à l'unanimité valide les tarifs revalorisés proposés à compter du 01septembre 2026 :

Cantine

4.58 € le repas pour le forfait cantine régulière soit 65.95 € par mois échu de septembre à juin

4.99 € le repas isolé

1.81 € pour les enfants allergiques (repas fourni par les parents) pour un forfait de 26.06 € par mois échu de septembre à juin

Garderie

Matin et soir : 31.70 €/mois, 15.85 € pour le 2ème enfant ;

Matin ou soir : 15.85 € et 7.92 € pour le 2ème enfant ;

Garderie exceptionnelle : 2.30 €.

Rappelle qu'une pénalité de 5 € par retard et par enfant est toujours applicable en cas de dépassement des horaires de la garderie

Délibération n°2026-45 examinée le 30/06/2026 – Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et fixation du taux - Approuvée Le Conseil municipal décide d'instituer sur le territoire de la commune de Villefargeau la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation prévue à l'article 1406 bis du Code général des impôts et de fixer le taux de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation à **31 %** de la valeur locative cadastrale des logements concernés

AUTRES POINTS ABORDES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE LA SEANCE

Désignation d'un correspondant incendie et secours : M. Demba GARY, conseiller municipal, est désigné correspondant incendie et secours.

Désignation du correspondant défense : M. Demba GARY, conseiller municipal, est désigné correspondant défense

Informations du Maire :

Le maire informe le conseil qu'il a été amené à procéder à un virement de crédits d'un montant de 5 100 € du compte 2081/21 « Installations générales, agencements et aménagements divers » vers le compte 2051/20 « Concessions et droits similaires », conformément au principe de fongibilité des crédits.



MAIRIE DE VILLEGARDEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

Il informe également qu'à compter de cette année, après concertation avec le CCAS, l'âge requis pour participer au repas de l'amitié est fixé à 70 ans, comme c'est déjà le cas pour les bénéficiaires des paniers gourmands. Les personnes déjà invitées au repas l'an dernier continueront toutefois à être conviées.

Il explique que dans le cadre du Yonne Tour Sport organisé le 27 juillet, la commune est chargée d'accueillir l'équipe d'animation (environ 50 personnes) et de leur fournir les repas et les boissons. Il a été décidé de retenir l'offre du restaurant L'Evidence de Chevannes.

À cette occasion, la circulation sera interdite avenue du Val de Baulche à partir de 6h de la rue de Bellevue jusqu'au parking de l'air de jeux ainsi que la circulation sur les promenades des grands regains le long du bief. Un vin d'honneur sera également organisé à la salle des fêtes en présence des élus locaux le midi. Une buvette proposant uniquement des boissons sans alcool sera tenue par l'ASCV pendant toute la durée de la manifestation. Deux food-trucks, l'un proposant des churros et l'autre des glaces, seront présents durant la journée et en soirée. La manifestation se clôturera par un concert du groupe « Raoul Volfoni Trio » à la salle multisports. Des planches apéritives seront proposées par l'ASCV.

Il informe également qu'il doit prochainement rencontrer l'entreprise VALECO, qui souhaite lui présenter un projet agrivoltaïque porté à l'initiative du GAEC de Chichery sur des parcelles exploitées par celui-ci. Les terrains concernés sont situés à l'entrée du village, dans le sens Auxerre-Toucy. Le conseil municipal exprime des inquiétudes quant à l'impact visuel du projet, qui sera soumis à son avis.

Enfin, le maire informe qu'une alarme a été installée à l'atelier municipal.

TOUR DE TABLE

Florence CAPITAIN informe que les effectifs de l'école seront en baisse à la prochaine rentrée scolaire, avec moins de 80 élèves inscrits. Si cette tendance se confirme et que les effectifs n'augmentent pas d'ici la rentrée 2027-2028, un risque de fermeture de classe pourrait apparaître.

- indique également que les inscriptions au centre de loisirs sont en augmentation, avec une fréquentation moyenne de 25 enfants et un pic à 31 enfants lors de la sortie organisée à Auxerre.

Gérard NIMSGERN informe de la mise en sécurité du réseau informatique de la mairie ainsi que du remplacement des deux ordinateurs fixes des adjoints par deux ordinateurs portables, les anciens équipements ne permettant pas la migration vers Windows 11.

- précise qu'un ordinateur ainsi qu'une imprimante seront également acquis pour la directrice du centre de loisirs, avec une subvention de la CAF à hauteur de 80 %. Le maire bénéficie pour sa part d'un ordinateur mis à disposition par la communauté de communes dans le cadre de ses fonctions de vice-président.
- signale également la pose d'un panneau « Stationnement interdit » rue de Montmercy.

Enfin, il indique que le premier marché de printemps organisé par l'ASCV le 6 juin n'a pas rencontré le succès escompté, en raison notamment d'un nombre insuffisant d'exposants et d'une météo défavorable. L'association s'interroge donc sur la reconduction de cet événement l'année prochaine ou sur l'opportunité de l'organiser plus tôt dans la saison.



MAIRIE DE VILLEGARDEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

Serge SAUVAGERE informe que plusieurs habitants lui ont demandé la réactivation de l'éclairage public.

- demande également la remise en état des barrières de la commune, lesquelles seront repeintes par les employés communaux.
- signale enfin une prolifération de rongeurs occasionnant des dégradations sur les durites de véhicules stationnés et s'interroge sur les actions pouvant être entreprises par la commune. Le maire indique qu'il se rapprochera de Logissain sur cette question.

Bruno BUYS demande quelles sont les règles d'utilisation du puits public situé allée du Château, s'étonnant de constater la présence d'une pompe et de tuyaux d'arrosage raccordés à celui-ci.

- S'interroge sur l'utilisation du terrain situé derrière la bibliothèque par des jeunes qui ont construit une cabane et mis du mobilier de jardin

Demba GARY déplore le manque d'arbres sur la commune, notamment aux abords de l'école et des aires de jeux. Compte tenu des épisodes climatiques récents, il estime nécessaire de recréer des zones d'ombre. Ces préoccupations sont partagées par Mmes Paris et Portoles. Le maire propose que la commission Travaux-Environnement réfléchisse à une stratégie de végétalisation de la commune. Une réunion sera prochainement organisée afin d'étudier les solutions permettant de réduire les températures au sein de l'école et du centre de loisirs.

Céline PORTOLES - s'interroge sur la fermeture de l'école lors de l'épisode de canicule et demande si la municipalité envisage de créer un espace climatisé dans un bâtiment communal. Le maire répond qu'il a pris un arrêté de fermeture en concertation avec la directrice de l'école et que celui-ci a été transmis à l'éducation nationale.

- déplore également le manque de distributeurs de sacs pour déjections canines avenue du Val de Baulche ainsi que l'incivilité de certains propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les déjections de leurs animaux. Le maire indique que des distributeurs sont déjà installés aux endroits de prédilection pour les balades animales. Il précise qu'un point de distribution sera créé avenue du Val de Baulche.

Céline PARIS demande où en est le projet de sécurisation de la commune. Le maire répond qu'il est dans l'attente du plan d'action validé par la gendarmerie avant de le soumettre au SDEY et de procéder à sa mise en œuvre.

- demande également quand seront installés de nouveaux panneaux « Espace sans tabac » aux abords de l'école. Mme Rameau a interrogé l'association Info Tabac afin de connaître l'existence de panneaux de plus grande taille ; il apparaît toutefois que seuls les modèles actuellement mis à disposition des collectivités par l'État existent.

Clémence HARNIST demande s'il serait possible de solliciter l'EHPAD afin qu'il ouvre sa salle commune climatisée aux personnes les plus vulnérables, à l'image de ce qui a été mis en place par la commune de Saint-Georges-sur-Baulche.

- demande si les personnes vulnérables ont bien été contactées, Le maire indique que celles-ci ont bien été contactées et rappelle que leur inscription sur ce registre est volontaire.



MAIRIE DE VILLEGARDEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

- demande quand les travaux pour les bornes de recharges des véhicules électriques seront réalisés, le maire explique que des retards sont à déplorer du fait de la canicule, mais que l'installation devrait être terminée au cours de l'été.
- Signale la dangerosité au lotissement des Chailieux de la non-continuité des trottoirs aux intersections. Elle estime qu'une réflexion sur l'aménagement d'espaces piétons matérialisés serait nécessaire afin de renforcer la sécurité des usagers.
- interroge le maire sur l'avenir du commerce. Celui-ci indique avoir été contacté par deux porteurs de projet :
 - un premier projet visant à créer une épicerie sous la forme d'une délégation de service public, dont le coût pour la commune serait estimé entre 10 000 € et 15 000 € par an ;
 - un second projet consistant en la création d'un restaurant coréen, salon de thé, accompagné d'un dépôt de pain.Après échanges, le conseil municipal se prononce en faveur du second projet.

Fin de la séance à 22h20